

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20231211-174

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
Objet	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un château d'eau au Monteil du Bos – avenant n° 1		
Numéro	Marché N° 2021I01		
Attributaire	ALTEREO		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision D20210106-001 du 6 janvier 2021 attribuant le marché n° 2021I01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un château d'eau au Monteil du Bos ;

- Considérant qu'au regard de l'augmentation de la masse de travaux, des prestations supplémentaires non prévues au marché initial sont nécessaires ;

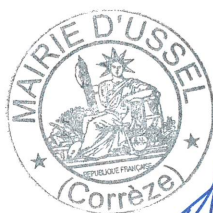
Décide,

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 1 à intervenir avec :

**ALTEREO – 75 Avenue de Paris – 19100 BRIVE LA GAILLARDE
Pour un montant HT de 32 330,00 €**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 décembre 2023.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE